

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 mai 2020 à 19 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Gaby ZILLIOX, la plus âgée des membres du conseil.

Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales la convocation a été adressée par le maire sortant en date du 18 mai 2020.

Etaient présents :

Monsieur	AUGUSTIN	Steve
Monsieur	BEMMANN	Frédéric
Madame	DELVART	Perrine
Monsieur	DOLT	Lionel
Madame	FURST	Monique
Monsieur	GENTNER	Daniel
Madame	HAASSER	Huguette
Monsieur	HEINTZ	Jacky
Madame	HEITZ	Christine
Monsieur	LUDMANN	Claude
Monsieur	MATHEIS	Guillaume
Madame	SCHNEIDER	Florentine
Monsieur	STARCK	Jérôme
Madame	ZILLIOX	Gaby
Monsieur	ZIMMER	Steve

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jean **DILLINGER**, maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste conduite par **Madame Christine HEITZ – tête de liste**
« **LISTE UN NOUVEL ELAN** »

a obtenu 15 sièges.

Sont élus :

				Nbre voix
1	Monsieur	AUGUSTIN	Steve	221
2	Monsieur	BEMMANN	Frédéric	219
3	Madame	DELVART	Perrine	218
4	Monsieur	DOLT	Lionel	202
5	Madame	FURST	Monique	226
6	Monsieur	GENTNER	Daniel	220
7	Madame	HAASSER	Huguette	227
8	Monsieur	HEINTZ	Jacky	208
9	Madame	HEITZ	Christine	229
10	Monsieur	LUDMANN	Claude	210
11	Monsieur	MATHEIS	Guillaume	218
12	Madame	SCHNEIDER	Florentine	230
13	Monsieur	STARCK	Jérôme	218
14	Madame	ZILLIOX	Gaby	210
15	Monsieur	ZIMMER	Steve	223

La liste conduite par **Monsieur Francis MARTIN-** tête de liste
« **SCHIRRHOFFEN, NOTRE VILLAGE** »

n'a pas obtenu de siège.

Monsieur Jean **DILLINGER**, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Jean **DILLINGER**, cède la présidence du Conseil Municipal à la doyenne de l'assemblée, à savoir Mme Gaby **ZILLIOX**, en vue de procéder à l'élection du Maire.

M. Jean **DILLINGER** quitte la séance.

Monsieur Frédéric **BEMMANN**, benjamin du conseil municipal est nommé à l'unanimité : secrétaire de séance.

Mme Gaby **ZILLIOX** prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

15 conseillers sont présents, le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

POINT N° 1 : ELECTION DU MAIRE

Mme Gaby **ZILLIOX** doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Mme Gaby **ZILLIOX** sollicite deux volontaires comme assesseurs :

Monsieur Claude **LUDMANN** et Madame Huguette **HAASSER** acceptent de constituer le bureau.

Mme Gaby **ZILLIOX** demande alors s'il y a des candidats.

Mme Gaby **ZILLIOX** enregistre la candidature de Mme Christine **HEITZ** et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Mme Gaby **ZILLIOX** proclame les résultats :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
nombre de bulletins blancs :	1
suffrages exprimés :	14

majorité absolue : 8

Mme Christine **HEITZ** a obtenu : 14 voix

Mme Christine **HEITZ** ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Mme Christine **HEITZ**, nouvellement élu, adresse tous ses remerciements aux membres présents pour la confiance qui lui a été accordée et prend la présidence de la séance.

POINT N° 2 :

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire **deux adjoints**, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire à : **DEUX**

ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,
- Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à **DEUX**

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.

ELECTION du 1^{er} ADJOINT

Madame la Maire propose la candidature de Madame Gaby **ZILLIOX** pour le poste de Premier adjoint et demande s'il y a d'autres candidats à ce poste.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, la Maire propose de procéder aux opérations de vote au scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
nombre de bulletins blancs :	1
suffrages exprimés :	14

majorité absolue : 8

Madame Gaby **ZILLIOX** a obtenu : 14 voix

Madame Gaby **ZILLIOX** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée **1^{ère} ADJOINTE** et a été immédiatement installée.

ELECTION du 2^e ADJOINT

Madame la Maire propose la candidature de Monsieur Lionel **DOLT** pour le poste de deuxième adjoint et demande s'il y a d'autres candidats à ce poste.

Deux candidatures supplémentaires sont enregistrées :

Monsieur Claude **LUDMANN**

Monsieur Jacky **HEINTZ**

Madame la Maire propose de procéder aux opérations de vote au scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
nombre de bulletins blancs :	1
suffrages exprimés :	14

Monsieur Lionel DOLT :	6 voix
Monsieur Claude LUDMANN :	3 voix
Monsieur Jacky HEINTZ :	5 voix

majorité absolue : 8

Aucun candidat n'ayant eu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour.

2ème tour de scrutin

Madame la Maire demande si les trois conseillers municipaux restent candidat. La réponse est positive.

Madame la Maire propose de procéder aux opérations de vote du 2^{ème} tour de scrutin.

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
nombre de bulletins blancs: 0
suffrages exprimés : 15

Monsieur Lionel **DOLT** : 8 voix
Monsieur Claude **LUDMANN** : 3 voix
Monsieur Jacky **HEINTZ** : 4 voix

Monsieur Lionel **DOLT** a obtenu : **8** voix

Monsieur Lionel **DOLT** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **2ème ADJOINT** et a été immédiatement installé.

Le conseil municipal félicite les deux adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance à **20 heures**.

AUGUSTIN Steve	GENTNER Daniel	MATHEIS Guillaume
BEMMANN Frédéric	HAASSER Huguette	SCHNEIDER Florentine
DELVART Perrine	HEINTZ Jacky	STARCK Jérôme
DOLT Lionel	HEITZ Christine	ZILLIOX Gaby
FURST Monique	LUDMANN Claude	ZIMMER Steve